

Rapport du Séminaire*

«Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence
et les fondements conceptuels des statistiques»

Genève, 4–5 décembre 2008

*Séminaire organisé en parallèle avec la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre – 5 décembre 2008).

Historique

1. Le séminaire s'est déroulé en parallèle avec la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Il a réuni des participants de plus de 100 pays ou territoires, des représentants d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de nombreux observateurs. Son objectif prioritaire était de réfléchir à une possible révision ou actualisation de la *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi* adoptée par la 13^e CIST (ci-après dénommée «résolution de la 13^e CIST» ou «résolution de 1982»), eu égard notamment aux statistiques de l'emploi et du chômage.
2. Un certain nombre d'auteurs issus des principales régions du monde ont été priés de préparer des documents pour le séminaire. Ces documents sollicités ont été présentés respectivement par M^{me} Marcia Quintslr, de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), Brésil; par M^{me} Editha B. Rivera, du Département de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE), Philippines; par M^{me} Lucy Eldridge, du Bureau de statistique de l'emploi (BLS), Etats-Unis; par M. Ousman Koriko, d'AFRISTAT; et par M. Nicola Massarelli, d'EUROSTAT (voir en annexe: Ordre du jour). Ces documents et présentations sont disponibles sur le site: http://www.ilo.org/global/What_we_do/Statistics/events/lang--en/WCMS_099694/index/htm.
3. D'autres documents ont été présentés par des représentants de sept pays ou territoires (Afghanistan, Croatie, Hongrie, République islamique d'Iran, Malaisie, Cisjordanie et bande de Gaza, et Sainte-Lucie).
4. Le séminaire était présidé par M. Geoff Bascand (Nouvelle-Zélande). M. Olivier Marchand (France), en tant qu'intervenant, a animé les débats qui se sont déroulés dans le cadre du séminaire.
5. Le représentant du secrétaire général de la CIST, M. Ralf Hussmanns, a expliqué l'objectif du séminaire et exposé la question à examiner. Il a rappelé que les parties de la résolution de la 13^e CIST portant sur le sous-emploi ont déjà été remplacées par la *Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat*, adoptée par la 16^e CIST (1998). D'autres parties de la résolution de 1982 ont été remplacées par les *Directives concernant les incidences des dispositifs de promotion de l'emploi sur la mesure de l'emploi et du chômage*, approuvées par la 14^e CIST (1987) et les *Directives concernant les absences prolongées au travail: leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage*, approuvées par la 16^e CIST (1998).
6. M. Hussmanns a indiqué que, 26 ans après l'adoption de la résolution de la 13^e CIST, le temps semble venu de faire le bilan des expériences acquises en termes de mise en œuvre du cadre de la main-d'œuvre en général, et des concepts d'emploi et de chômage en particulier, qui servent de base à la production de statistiques de la main-d'œuvre aux plans national et international. Voici un échantillon de questions méritant réflexion:
 - (i) adaptation du cadre conceptuel tel qu'énoncé par la résolution en tant que base de la description des marchés du travail, et sa

- pertinence pour l'élaboration des politiques économiques et sociales;
- (ii) correspondance entre les définitions de l'emploi et du chômage et la perception qu'ont les utilisateurs de données et le public en général de l'emploi et du chômage;
- (iii) opportunité de maintenir le lien entre le concept de travail et le domaine de la production du Système de comptabilité nationale (SCN);
- (iv) utilité et limites des éléments clés du cadre de la main-d'œuvre, tels que les règles de priorité et le critère de l'heure dans la définition de l'emploi, les critères de la recherche active et de l'actuelle disponibilité pour travailler dans la définition du chômage, ainsi que l'assouplissement du critère de la recherche d'un travail (définition élargie du chômage);
- (v) nécessité de mettre au point des mesures complémentaires relatives à l'emploi, au chômage, et à l'inactivité;
- (vi) applicabilité permanente de certains concepts tels que la population habituellement active et ses composantes.

Résumé des présentations

7. S'inspirant des expériences nationales et régionales en matière d'application des directives énoncées par la résolution de la 13^e CIST, les présentations ont mis en évidence le fait que ces directives demeurent pertinentes et applicables, et ont révélé de nombreux aspects conceptuels et méthodologiques qui méritent d'être examinés plus en profondeur.
8. La présentation de M^{me} Quintslr, de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE)¹, a fait apparaître le rôle important que jouent les résolutions sur les statistiques du travail adoptées par les CIST en général, et la résolution de 1982 en particulier, en fournissant des informations utiles pour produire des statistiques et autres indicateurs du marché du travail au Brésil. M^{me} Quintslr a identifié plusieurs éléments clés de la résolution qui continuent d'être pertinents et qui, dans une perspective brésilienne, devraient être maintenus, en particulier i) le lien entre la définition de la population active et le domaine de la production du SCN; et ii) le critère de l'heure utilisé pour définir l'emploi.
9. Dans le même temps, M^{me} Quintslr a souligné certains aspects du cadre de la main-d'œuvre qui méritent d'être développés, révisés ou mis en valeur, en particulier la nécessité de produire des directives sur l'âge minimal requis pour définir la population active et sur la distinction entre travail des enfants et emploi de la population en âge de travailler. Il convient également de clarifier la finalité du critère de recherche d'un travail dans la définition du chômage (autrement dit, de définir si l'objectif est de mesurer la pression générale exercée sur le marché du

¹ Quintslr, M. 2008. *Méthode d'approche des recommandations internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi et du chômage: compte rendu de l'expérience du Brésil*. Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», Organisation internationale du Travail, document de salle n° 20, Genève, Suisse, 4-5 décembre.

travail ou d'évaluer le succès ou l'échec dans la recherche d'emploi). D'autres précisions concernant la définition de l'emploi principal ont été suggérées, de même que des recommandations sur la fréquence appropriée des indicateurs à produire au niveau national et sur le cadre nécessaire pour introduire des changements conceptuels, de façon à limiter leur impact sur la comparabilité des séries chronologiques de données. M^{me} Quintslr a conclu sa présentation en faisant observer qu'une version actualisée de la publication de l'OIT *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail. Edition 2000* s'impose de toute urgence.

10. Dans sa présentation, M^{me} Rivera, du Département de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE) des Philippines², a elle aussi reconnu la place importante qu'occupent le cadre de main-d'œuvre et la résolution de 1982 dans l'élaboration des statistiques du travail à l'échelon national. En examinant les aspects méritant d'être révisés ou améliorés, M^{me} Rivera a mis en évidence plusieurs caractéristiques du marché du travail philippin, dont les directives actuelles ne rendent pas bien compte. Parmi ces caractéristiques figurent la proportion élevée d'inactifs chômeurs et de personnes sous-employées, le faible taux de participation de la main-d'œuvre féminine telle que définie actuellement, et les fortes migrations internationales de main-d'œuvre. Pour faire face à ces phénomènes, M^{me} Rivera a insisté sur la nécessité d'élaborer de nouveaux indicateurs du taux de chômage et d'examiner la question des migrations internationales lors d'une prochaine révision du cadre de la main-d'œuvre. Sa présentation a également mis en évidence l'importance de l'assistance technique à apporter aux pays dans l'éventualité d'une révision du cadre de la main-d'œuvre.
11. M^{me} Eldridge a présenté un document rédigé par M. Steven Haugen, du Bureau de statistique de l'emploi (BLS), Etats-Unis³. Elle a axé sa présentation sur l'élaboration de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre visant à compléter le taux de chômage. Elle a d'emblée déclaré que le taux de chômage tel que défini actuellement demeure l'indicateur conjoncturel général de la sous-utilisation de la main-d'œuvre le plus objectif et le plus performant qui soit. Cependant, il est nécessaire d'élaborer d'autres mesures du chômage afin de faire face aux multiples besoins des analystes du marché du travail et autres utilisateurs de données. A cet effet, le BLS a mis au point une série d'indicateurs du chômage (U-1 à U-6), qui sont régulièrement publiés depuis 1996. M^{me} Eldridge a expliqué ce qui distingue ces indicateurs les uns des autres, précisant que, s'ils rendent compte de différents niveaux de sous-utilisation de la main-d'œuvre, leur tendance conjoncturelle n'en reste pas moins très similaire. Elle a conclu son exposé en soulignant que, si d'autres mesures de la sous-utilisation de la main-

² Rivera, E. B. 2008. *Redéfinir le cadre de la main-d'œuvre: quelques enseignements tirés de l'expérience des Philippines*. Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», Organisation internationale du Travail, document de salle n° 21, Genève, Suisse, 4-5 décembre.

³ Haugen, S. 2008. *Mesures concernant la sous-utilisation de la main-d'œuvre émanant de l'Enquête sur la population actuelle*. Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», Organisation internationale du Travail, document de salle n° 22, Genève, Suisse, 4-5 décembre.

d'œuvre s'imposent pour satisfaire les besoins des divers utilisateurs, le taux de chômage devrait continuer à être publié en tant qu'indicateur clé des performances du marché du travail.

12. M. Koriko, d'AFRISTAT⁴, a présenté une étude de la première phase des enquêtes 1-2-3 menées dans les pays couverts par AFRISTAT au cours de la période 2001-2003 en vue de collecter des informations sur l'emploi et le chômage, sur l'emploi et la production dans le secteur informel, et sur la consommation des ménages. L'étude met l'accent sur l'adéquation des méthodes – notamment les concepts et définitions, et la conception de questionnaires – utilisées dans les enquêtes pour faire apparaître les éléments clés des conditions du marché du travail dans les pays concernés. M. Koriko a admis le rôle que jouent les directives et recommandations internationales concernant les statistiques du travail dans l'amélioration continue du processus de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques du travail en Afrique. Or leur applicabilité actuelle dans la région est compromise par la part élevée d'enfants sur le marché du travail, par le manque de réseaux officiels de recherche d'emploi, et par les dispositions des législations nationales relatives à la disponibilité pour commencer à travailler. L'orateur a formulé plusieurs propositions visant à améliorer l'instrument d'enquête et à améliorer les mesures de la population active, de l'emploi et du chômage pour les pays de la région.
13. La présentation de M. Massarelli, d'EUROSTAT⁵, a mis en évidence qu'une étude des directives et du cadre existants doit se fonder sur une évaluation de la mesure dans laquelle les statistiques du marché du travail répondent aux besoins tant réels que potentiels des utilisateurs. Il s'agit en particulier d'établir si des changements importants se sont produits depuis les années quatre-vingt dans les besoins des utilisateurs ou dans l'organisation ou le fonctionnement des marchés du travail et si, après plus de deux décennies d'application, il apparaît que les concepts posent de graves problèmes de mesure. Dans son évaluation, l'intervenant a noté que le cadre actuel reflète essentiellement les dimensions économiques du marché du travail. Il a indiqué que d'autres concepts, voire peut-être un cadre parallèle mais associé, pourraient se révéler nécessaires pour traiter des dimensions sociales du marché du travail.
14. L'exposé de M. Massarelli a par ailleurs passé en revue les changements décisifs qui se sont produits sur les marchés du travail européens et qui requièrent à leur tour d'autres innovations méthodologiques, à savoir: i) l'importance croissante de l'emploi marginal; ii) le renforcement de la mobilité et de la dynamique de la

⁴ Koriko, O. 2008. *Qualité de l'instrument de mesure des indicateurs du marché du travail: étude de cas des Etats Membres de l'UEMOA – Analyse et proposition*. Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», Organisation internationale du Travail, document de salle n° 23, Genève, Suisse, 4-5 décembre.

⁵ EUROSTAT. 2008. *Les concepts d'emploi et de chômage tels qu'établis par la 13^e CIST – Une révision s'impose-t-elle? Quelques remarques formulées dans une perspective européenne*. Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques», Organisation internationale du Travail, document de salle n° 24, Genève, Suisse, 4-5 décembre.

main-d'œuvre; iii) les nouveaux cheminements vers la retraite; et iv) la flexibilité accrue de la main-d'œuvre. Ces changements font apparaître la nécessité de mettre au point des méthodes destinées à rendre compte de la dynamique du marché du travail (autrement dit, les flux entre les différentes catégories de main-d'œuvre). Dans le même temps, M. Massarelli a relevé que les concepts et définitions de l'emploi et du chômage existants demeurent pertinents, et que leur mesure ne nécessite pas de révision. Toutefois, il pourrait être utile d'apporter des éclaircissements et des orientations sur les cas limites, comme la participation à des activités agricoles mineures, le traitement des stages de formation non rémunérés, et la distinction entre vie professionnelle et retraite. L'orateur a conclu son exposé en soulignant l'importance d'une bonne communication des statistiques du marché du travail, de même que des directives et recommandations de l'OIT, aux fins d'améliorer leur utilisation et leur compréhension.

Résumé des débats

15. M. Marchand a résumé les points clés soulevés par les intervenants dans leurs exposés et proposé une série de dix questions aux fins de conduire les débats:
 - i) Est-il besoin de modifier les principales catégories de la résolution de la 13^e CIST?
 - ii) Dans l'affirmative, comment maintenir le lien avec le SCN?
 - iii) Sinon, comment ajouter d'autres concepts ou de nouvelles catégories (par exemple «Chômage inactif»)?
 - iv) Faut-il élaborer un cadre social du marché du travail parallèlement au cadre économique?
 - v) Comment incorporer la mesure du sous-emploi, de la qualité de l'emploi, et du travail décent?
 - (i) Comment intégrer les enfants économiquement actifs dans les mesures de la main-d'œuvre?
 - (ii) Comment traiter de l'emploi en dehors du cadre du SCN?
 - (iii) Comment tenir compte de la dynamique du marché du travail?
 - (iv) Les normes de l'OIT devraient-elles être plus spécifiques, de façon à renforcer la comparabilité internationale des définitions et des méthodes de mesure?
 - (v) Comment organiser les travaux futurs portant sur ces points pour la prochaine CIST?
16. Au cours du débat visant à établir si le domaine de la production du SCN demeure pertinent pour définir la population active, certains pays ont relevé l'importance, dans leur économie respective, d'activités telles que le travail bénévole et les services non rémunérés aux ménages destinés à la consommation finale propre, et se sont interrogés sur l'opportunité de les inclure dans la définition du travail. Il a été signalé qu'il importe de mesurer ces types d'activités non seulement pour mettre au point des mesures de production plus complètes et mieux rendre compte des activités exercées en majeure partie par des femmes (par exemple les services non rémunérés aux ménages), mais aussi pour tenir compte du rôle qu'ils jouent au plan social.
17. Or, dans le même temps, certains participants ont souligné l'importance et l'avantage de maintenir les liens existants entre statistiques du travail et

comptabilité nationale. Il a été noté que le fait d'établir un lien entre le concept de travail et le domaine de la production générale aboutit à dépouiller de son sens le concept de chômage. En outre, il avait été débattu, lors de la 18^e CIST, d'un cadre de la mesure du travail bénévole et de ses liens avec le cadre de la main-d'œuvre aux fins d'élaborer des normes dans ce domaine. De la même manière, une méthodologie est utilisée pour mesurer le temps consacré aux services non rémunérés aux ménages destinés à la consommation finale propre. Par ailleurs, des comptes satellites pourraient être établis pour évaluer la contribution de ces activités à l'économie nationale, de façon à compléter la mesure du volume de travail sans modifier le cadre de la main-d'œuvre.

18. En général, les participants ont jugé préférable de réexaminer ou clarifier certains critères et catégories et de mettre au point de nouvelles mesures pour faire face aux problèmes liés aux marchés du travail émergents, plutôt que de modifier le cadre de la main-d'œuvre existant. Il a également été admis qu'un cadre parallèle favorisant une analyse davantage orientée sur les aspects sociaux du marché du travail peut se révéler nécessaire pour compléter le cadre existant élaboré à des fins d'analyse économique. Les difficultés que pose la mise en place d'un cadre parallèle de ce type ont néanmoins été reconnues, et l'accent a été mis sur l'utilité d'un cadre unique incorporant à la fois les aspects économiques et sociaux.
19. Certains participants ont demandé d'autres éclaircissements au sujet des directives internationales portant sur l'inclusion, dans la définition de la population active, d'activités consacrées à la production de biens destinés à la consommation finale propre. Il a été constaté que les recommandations actuelles qui résultent, d'une part, de la résolution de la 13^e CIST et, d'autre part, du SCN, sont contradictoires dès lors qu'elles appliquent des critères variables d'un pays à l'autre au moment d'établir si ces types d'activités doivent être comptabilisés ou non comme du travail. Il a été signalé que, pour produire des statistiques du travail, les pays devraient suivre la recommandation de la CIST, qui préconise que la production de biens destinés à la consommation finale propre doit représenter une part importante de la consommation totale du ménage. Dans le même temps, d'autres directives concernant la mise en œuvre opérationnelle de la recommandation et son application sur le terrain s'imposent pour améliorer la cohérence et la comparabilité internationale des statistiques du travail.
20. Il a également été demandé d'inclure des directives sur la détermination d'une limite d'âge pour la mesure de la population active. Le secrétariat a rappelé que les directives internationales ne spécifient pas d'âge minimum car ce critère peut varier en fonction des circonstances nationales. L'accent a toutefois été mis sur l'importance et la pertinence d'établir des statistiques du travail pour la population âgée de 15 ans et plus, aux fins de promouvoir la comparabilité internationale des statistiques.
21. Des participants se sont interrogés sur l'opportunité d'abaisser l'âge minimum pour la mesure de la population active afin de rendre compte du travail des enfants dans les pays où ce phénomène est largement répandu. A cet égard, il a été signalé que la 18^e CIST avait débattu et adopté une résolution sur la mesure du travail des enfants en tant que catégorie à part dans la population active. Il a été convenu qu'une mesure séparée de ces deux concepts était judicieuse, et ce pour plusieurs

raisons: i) meilleure clarté conceptuelle; ii) difficultés méthodologiques liées à la mesure de chaque concept; et iii) utilité pour l'élaboration des politiques.

22. Lors du débat portant sur les concepts élémentaires d'emploi, de chômage et d'inactivité économique, les participants ont admis qu'ils demeurent pertinents dans leur définition actuelle et que, par conséquent, ils devraient être maintenus. Le critère de l'heure en particulier est considéré comme un élément clair, opérationnel et nécessaire de la définition de l'emploi. De la même manière, il a été jugé opportun de définir le chômage comme l'absence totale de travail. Les participants ont toutefois insisté sur la nécessité de promouvoir une meilleure compréhension du critère de l'heure parmi les producteurs de données. A cet effet, il a été suggéré d'en répertorier explicitement les objectifs essentiels dans les recommandations internationales ayant trait à ce sujet (autrement dit, de rendre compte de tous les types d'emplois, y compris les formes d'emploi irrégulier, atypique et occasionnel, et de veiller à ce que le chômage reflète une situation d'absence totale de travail). En outre, il a été admis que davantage d'efforts promotionnels doivent être consentis aux plans national et international pour garantir une compréhension et une utilisation correctes des statistiques sur l'emploi et le chômage par le grand public.
23. Certains participants ont relevé que les définitions actuelles de l'emploi et du chômage répondent essentiellement aux besoins économiques des statistiques, et qu'il est nécessaire de mettre au point des mesures complémentaires pour traiter des dimensions sociales du marché du travail. Des mesures permettant de mieux comprendre la limite entre emploi et chômage, entre emploi et inactivité économique, et entre chômage et inactivité économique s'imposent tout particulièrement. Il convient aussi d'élaborer, en consultation avec les utilisateurs, des indicateurs dans la perspective du travail décent, qui mesurent de manière plus approfondie la mauvaise utilisation des ressources humaines ou l'incapacité à satisfaire l'offre de main-d'œuvre, ainsi que les situations d'emploi précaire et inadéquat.
24. A cet égard, les participants ont salué les travaux présentés par le Bureau de statistique de l'emploi des Etats-Unis sur les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Plusieurs participants ont fait part de leur expérience nationale respective en matière d'élaboration et de diffusion de mesures similaires de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Les participants ont également salué les travaux présentés par le Bureau de statistique du BIT à l'occasion de la 18^e CIST, qui visent à mettre au point des mesures complémentaires de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, en insistant sur l'importance d'entreprendre d'autres activités dans ce domaine. Il a été jugé préférable de mettre au point toute une série d'indicateurs sur ce sujet plutôt qu'un indicateur composite unique.
25. L'accent a également été mis sur la nécessité de produire des mesures tenant compte des problèmes liés aux marchés du travail émergents, qui sont source de confusion entre les concepts d'emploi, de chômage et d'inactivité économique, ainsi qu'entre les différentes positions dans les catégories d'emploi. De même, la nécessité d'indicateurs qualitatifs portant sur d'autres aspects du travail décent, tel que le dialogue social, a été mise en évidence. Voici quelques exemples de problèmes liés aux marchés du travail émergents, qui impliquent de nouvelles

mesures: nouvelles formes de chômage invisible dans des domaines où travail et recherche d'emploi coexistaient, résultant du fait que les individus ne peuvent se permettre d'être sans emploi; cas des personnes disponibles pour travailler qui, au cours des quatre semaines écoulées, ont cherché et trouvé un emploi, ont travaillé, puis cessé de travailler, et pour finir n'étaient plus à la recherche d'un emploi durant la semaine de référence; périodes transitoires entre vie professionnelle et retraite; diversification croissante des formations en tant que mécanismes d'accès au marché du travail ou de réinsertion professionnelle; nouvelles formes d'allocations de prestations sociales; etc.

26. En outre, certains participants ont souligné la nécessité de sortir du cadre statique du marché du travail pour en adopter un qui rende compte de la dynamique du marché du travail. A cet égard, plusieurs intervenants ont insisté, dans leurs exposés, sur l'importance croissante des migrations internationales de main-d'œuvre et, plus généralement, de la mobilité géographique dans l'organisation des marchés du travail. De tels mouvements posent des problèmes relatifs à l'utilisation du concept «national» par opposition à «intérieur» pour définir la main-d'œuvre, ainsi qu'à la détermination de la population de base appropriée pour calculer des indicateurs tels que les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Par ailleurs, la flexibilité croissante et la forte rotation des marchés du travail exigent l'élaboration d'outils méthodologiques communs destinés à rendre compte des flux entre les catégories de main-d'œuvre.
27. Admettant la complexité des marchés du travail, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des utilisateurs à appliquer, lors de l'analyse des marchés du travail, un ensemble d'indicateurs plutôt que des indicateurs pris isolément. L'accent a été mis sur l'importance d'une bonne communication et d'une promotion efficace des normes et directives relatives aux statistiques du travail, la communication étant déterminante pour bien comprendre la signification des indicateurs et les interpréter correctement.
28. Dans ses remarques finales, le président du séminaire a reconnu les difficultés que rencontrent les pays qui appliquent les normes internationales relatives aux statistiques du travail. Il a remercié les intervenants pour leurs exposés ainsi que les participants pour avoir partagé leurs expériences, précisant que cet échange facilite grandement l'élaboration et l'amélioration des normes internationales sur les statistiques du travail. Les défis à relever consistent non seulement à fournir d'autres orientations, éclaircissements et améliorations du cadre de la main-d'œuvre existant, mais aussi à satisfaire le besoin de produire des statistiques du travail qui tiennent compte des dimensions sociales essentielles du monde du travail. De plus, le cadre doit être amélioré pour permettre de mesurer, à l'aide d'une méthode commune, la dynamique des marchés du travail, notamment les flux entre les catégories de main-d'œuvre, ainsi que les effets de la mondialisation, de la flexibilité des marchés du travail et de la mobilité géographique sur les marchés du travail. En conclusion, l'orateur a relevé la nécessité de mettre en place des processus et dispositifs (y compris des groupes de travail, des groupes d'échanges informels et des réunions d'experts) visant à promouvoir l'élaboration des méthodologies requises.

Appendice

Séminaire «Emploi et chômage: un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques»

(4-5 décembre 2008)

Ordre du jour

Jeudi 4 décembre 2008

Tour d'horizon des expériences acquises depuis 1982

- 14:30-14:45 Remarques liminaires du secrétariat
- 14:45-15:05 Présentation du document de salle n° 20: «Méthode d'approche des recommandations internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi et du chômage: compte rendu de l'expérience du Brésil»
M^{me} Marcia Quintslr, Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), Brésil
- 15:05-15:25 Présentation du document de salle n° 21: «Redéfinir le cadre de la main-d'œuvre: quelques enseignements tirés de l'expérience des Philippines»
M^{me} Editha B. Rivera, Département de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE), Philippines
- 15:25-15:45 Présentation du document de salle n° 22: «Mesures concernant la sous-utilisation de la main-d'œuvre émanant de l'Enquête sur la population actuelle»
M^{me} Lucy Eldridge, Bureau de statistique de l'emploi (BLS), Etats-Unis
- 15:45-16:00 Pause café
- 16:00-16:15 Présentation: Résumé des autres documents présentés et introduction à la discussion générale
M. Olivier Marchand, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), France
- 16:15-17:30 Discussion

Vendredi 5 décembre 2008:

Vers un nouveau cadre conceptuel?

- 09:30-09:50 Présentation du document de salle n° 23: «Qualité de l'instrument de mesure des indicateurs du marché du travail: étude de cas des Etats Membres de l'UEMOA – Analyse et proposition»
M. Ousman Koriko, AFRISTAT
- 09:50-10:10 Présentation du document de salle n° 24: «Les concepts d'emploi et de chômage tels qu'établis par la 13^e CIST – Une révision s'impose-t-elle? Quelques remarques formulées dans une perspective européenne»
M. Nicola Massarelli, EUROSTAT
- 10:10-10:25 Présentation: Résumé des autres documents présentés et introduction à la discussion générale
M. Olivier Marchand, INSEE, France
- 10:25-10:40 Pause café
- 10:40-12:15 Discussion
- 12:15-12:30 Conclusions et remarques finales du président